



GRANDE-SYNTHE

DUNKERQUE

LOON-PLAGE

CRAYWICK

BOURBOURG

BROUCKERQUE

Légende

- Arrêts ligne 16 Navette
- Arrêts lignes 14-20-22
- Arrêts lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Gare
- Ligne 16 Navette
- Lignes 14-20-22
- Lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Périmètre attractivité 1
- Périmètre attractivité 2
- Périmètre attractivité 3
- Périmètre attractivité 4
- Limites communales

Avertissement

Les règles relatives au stationnement sont définies à l'article 12 du règlement écrit du PLUHD (dispositions communes applicables à toutes les zones).

Sources des données: Communauté Urbaine de Dunkerque
 DGPI Cadastre Partula de la Marine - BP 85530
 CUD PLUHD THNS Attractivité 59386 DUNKERQUE CEDEX 1
 Tel: 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme
 Intercommunal
 Habitat-Déplacement**

PLAN DE STATIONNEMENT

Loon-Plage

Plan 1/3

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2022
Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Marial BEYAERT

